

## FORMATIONS INCENDIE

### FORMATION INCENDIE EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION (ESI)



Cette formation vise à approfondir les connaissances incendies des équipiers de 1<sup>ère</sup> intervention, à les former à l'intervention dans l'attente des sapeurs pompiers. L'équipier de deuxième intervention doit être choisi parmi les équipiers de 1<sup>ère</sup> intervention incendie.

#### 1. DURÉE DE FORMATION

##### Durée minimale

- 14 heures si EPI et sans pratique au port de l'ARI
- **Pratique ARI** : 7 heures
- **Recyclage** : 3,5 heures par an

##### Durée optimale

- 21 heures si EPI et avec pratique au port de l'ARI
- **Recyclage** avec ARI : 7 heures par an

#### 2. FORMATION THEORIQUE

##### Le feu

- Les causes d'incendie
- Le développement d'un incendie
- Le Triangle du feu - La combustion
- La propagation - L'auto entretien du feu
- Classes de Feux A, B, C, D (électrique)
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction

##### Les moyens de première intervention

- Les différents extincteurs - appareils mobiles
- Le robinet d'incendie armé (RIA)

##### Les moyens de seconde intervention

- Extincteurs sur roue, La motopompe, Les lances à incendie
- Le générateur de mousse
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)

##### La sécurité incendie dans l'établissement

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement
- Organisation générale de lutte contre l'incendie
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie
- Consignes générales et particulières
- Intervention des ESI

### 3. FORMATION PRATIQUE

- Extinction des trois classes de feux (solide, liquide et gazeux)
- Maniement des différents types d'extincteurs
- Etablissement des tuyaux de manoeuvre de l'équipe
- Mise en oeuvre des moyens de seconde intervention sur feu réel et spécifique au site client
- Port de l'appareil respiratoire isolant (ARI)

#### QUALIFICATION DES INTERVENANTS (*Minimum*)

Expérience professionnelle avérée en animation avec expérience dans l'incendie et avec formation ESI

### 4. MATÉRIEL NÉCESSAIRE A LA FORMATION

- Extincteurs à eau, poudre et CO2
- Le robinet d'incendie armé (RIA)
- Moyens de seconde intervention (tuyaux, lances, motopompe...) sur site client
- Combustibles (Liquide, gaz, bois)
- Aire de feu spécifique ou simulateur incendie
- Appareil respiratoire isolant (ARI) sur site client

### 5. VÉRIFICATION DES ACQUIS

- Fiche d'évaluation en fin de formation théorique et pratique
- Aucun examen

### 6. CONDITIONS PARTICULIERES

Si exercice avec ARI, visite médicale obligatoire d'aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI)